CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

N° 36/2026

COMMUNE
de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 3 septembre 2026

Date de la convocation : 28/08/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme GASTON-REAU Gisèle
Mme BERIOUX Emmanuelle
Mme PAGÈS Sonia
M. BAUDASSÉ Joël
Mme LAURENT Dominique

Absents excusés :
M. BESSON Pascal
M. MELIN Thierry

3- MARPA : Modification du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement de la MARPA (annexes 2 et 3)

Vu l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles issu de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 qui généralise l'obligation d'établir un contrat de séjour dans les établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que l'article R311-33 du Code de l'Action Sociale et des Familles issu de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 qui généralise l'obligation d'établir un règlement intérieur dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le contrat de séjour et le règlement intérieur validés par la délibération n°29/2026 ;

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à valider le nouveau contrat de séjour et le nouveau règlement intérieur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 04/09/2026,

Le Président,

Joseph KUCHNA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
03270 ST YORRE

Le secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 10/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260910-DELIB36_26-